

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 08 MARS 2018 A 20H30 A L'ATELIER 208 DE SAINT ANDRE DE CORCY

Nombre de membres en exercice : 60

Nombre de membres présents : 50

Nombre de membres qui ont pris part au vote : 58

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Marie Claude	IMBERT	BANEINS
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHATILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHATILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Michel	GIRER	MIONNAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Jean Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY

Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Marcel	LANIER	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Jean Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

François	CHRISTOLHOMME	Pouvoir à M. Jean Marie CHENOT
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à Mme Fabienne BAS DESFARGES
Didier	MUNERET	Pouvoir à M. Marcel LANIER
Jean Paul	GRANDJEAN	Pouvoir à M. Michel GIRER
Jean Luc	BOURDIN	Excusé
Patrick	JOSSERAND	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Sarah	GROSBUIIS	Excusée
Carmen	MENA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU
Gabriel	HUMBERT	Pouvoir à M. Ali BENMEDJAHED

I- APPEL DES PRESENTS

L'appel est effectué par Mme Laurie VERNOUX.

II- DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Il est procédé, conformément aux articles L. 2541-6 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Gilles DUBOST est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

III- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Une présentation est jointe.

Monsieur le Président cède la parole à M. BOURDEAU.

Il rappelle le contexte global.

Le débat d'orientation budgétaire est une obligation pour les communes et les communautés de communes de plus de 3500 habitants. Il doit permettre, comme son appellation le suggère, la tenue d'un débat au sein de l'assemblée délibérante sur les grandes orientations budgétaires de l'année à venir. Il prépare le budget prévisionnel dont le vote doit intervenir dans les deux mois qui suivent le DOB.

La première partie reprend les évolutions économiques sur le plan mondial avec un redressement de la croissance mondiale et européenne.

L'objectif est le redressement des finances publiques en arrivant à un taux des dépenses publiques à 51% du PIB.

Le Gouvernement a annoncé un gel de la DGF en 2018.

Une nouvelle règle prudentielle sur l'endettement est apparue. Il ne faut pas dépasser les 12 années d'endettement.

Suite à la suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale (diminution de 30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020), l'Etat prendra en charge ce dégrèvement par une attribution de compensation.

L'Etat conservera la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL) et la Dotation d'Équipements aux Territoires Ruraux (DETR).

Le taux de révision des bases est fixé à 1.2%.

M. GIRER revient sur les constructions en cours ou finalisées en 2018 : le centre aquatique, l'hôtel d'entreprises à Chatillon sur Chalaronne, le RAM de Mionnay, la micro crèche et le RAM de Marlieux.

Les investissements prévus sont : une étude sur Créathèque pour la réhabilitation du site, la mise en sécurité de la déchèterie de Chalamont, la rénovation de la Nizière, l'implantation de colonnes enterrées pour la collecte du verre, l'acquisition et implantation de panneaux lumineux, la construction de la déchèterie de Chatillon sur Chalaronne (principalement des études), ...

M. GIRER indique que dans le document joint se trouve la liste du personnel. En excluant les postes relevant des transferts des compétences ou des remplacements, un seul poste a réellement été créé (chargé de communication), validé lors du comité de pilotage en décembre 2016.

M. GIRER rappelle que pour la communauté de communes, les équations ne sont pas faciles à résoudre pour maintenir les budgets. L'augmentation du champ d'intervention et la participation à des structures intercommunales ou départementales ne sont pas neutres pour les finances.

Monsieur le Président cède la parole à Mme DUBOIS.

Par rapport aux orientations présentées en commission finances, voici la liste des investissements 2018 :

INVESTISSEMENTS					
COMPTE	OPERATION	LIBELLE	MONTANT	BUDGET	ANNEE
2031		ETUDE NOUVELLE DECHETERIE CHATILLON	15 000,00 €	BA DECHETS	2018
2181		COLONNES AERIENNES ET ENTERREES VERRE	120 000,00 €	BA DECHETS	2018
2183		NOUVEAUX POSTES ASSISTANTE + RESPONSABLE	5 000,00 €	BA DECHETS	2018
2184		MOBILIER	5 000,00 €	BA DECHETS	2018
2313	185	LOCAL GARDIEN + DECHETS DANGEREUX DECHETERIE CHALAMONT	100 000,00 €	BA DECHETS	2018
2111		ACHAT TERRAIN POUR DECHETERIE CHATILLON	240 072,00 €	BA DECHETS	2018
2313	187	TRAVAUX DECHETERIE CHATILLON	143 700,00 €	BA DECHETS	2018
TOTAL INVESTISSEMENTS BUDGET DECHETS			628 772,00 €		
2313		HOTEL D'ENTREPRISES	29 191,00 €	AR	2018
2184		MOBILIER SALLE DE REUNION PRESENTOIR BUREAUX	10 000,00 €	AR	2018
TOTAL INVESTISSEMENTS BUDGET ATELIER RELAIS			39 191,00 €		
2313		TRANSFORMATION COMMERCE SANDRANS EN GITE	64 000,00 €	COMMERCE	2018
2031		ETUDES	4 000,00 €	COMMERCE	2018
TOTAL INVESTISSEMENTS BUDGET COMMERCE			68 000,00 €		
2313		TRAVAUX CREATHEQUE	381 000,00 €	CREATHEQUE	2018
TOTAL INVESTISSEMENTS BUDGET CREATHEQUE			381 000,00 €		
2313		AMENAGEMENT BASE	250 000,00 €	BASE	2018
TOTAL INVESTISSEMENTS BUDGET BASE			250 000,00 €		
2031	194	ETUDE PAEC	20 000,00 €	BP	2018
2158	195	RADARS PEDAGOGIQUES (15)	88 000,00 €	BP	2018
2158	196	PANNEAUX D'INFORMATIONS (20)	380 000,00 €	BP	2018
2031	197	ETUDE PLAN DE GESTION ETANG PRELE	15 000,00 €	BP	2018
2128	198	AMENAGEMENT ETANG PRELE	20 000,00 €	BP	2018
2313	199	TRAVAUX SUITE VISITE PMI	25 000,00 €	BP	2018
2184		LITS MULTI ACCUEIL	1 500,00 €	BP	2018
2188		STRUCTURE JEUX MULTI ACCUEIL	7 000,00 €	BP	2018
2188		AMENAGEMENT TAPIS	2 300,00 €	BP	2018
2184		LITS RAM	500,00 €	BP	2018
2188		POUSSETTE DOUBLE RAM	800,00 €	BP	2018
2183		ORDINATEUR ENFANCE JEUNESSE	1 200,00 €	BP	2018
2051		LOGICIEL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE + SIEGE	6 500,00 €	BP	2018
2031		ETUDE NUMERIQUE	30 000,00 €	BP	2018
2031		ETUDE STRATEGIE ECONOMIE (ACCUEIL ENTREPRISES)	30 000,00 €	BP	2018
2313	176	CENTRE AQUATIQUE	5 085 000,00 €	BP	2018
2313	180	MICRO CRECHE MARLIEUX	677 000,00 €	BP	2018
2184	180	MOBILIER MICRO CRECHE MARLIEUX	30 000,00 €	BP	2018
2313	189	AGRANDISSEMENT RAM MIONNAY	356 000,00 €	BP	2018
2184	173	MOBILIER RAM MIONNAY	10 000,00 €	BP	2018
2158	200	ECLAIRAGE PARKING CHATILLON	26 500,00 €	BP	2018
2135	201	CLOTURE + PORTAIL PARKING CHATILLON	24 000,00 €	BP	2018
2314		PAVILLON OT CLOTURE + BOITE AUX LETTRES	1 000,00 €	BP	2018
2313	202	TRAVAUX CENTRE SOCIAL CHALAMONT	48 000,00 €	BP	2018
2313	203	TRAVAUX LOGEMENT CHATENAY	12 000,00 €	BP	2018
2313	204	TRAVAUX SUITE DEGAT DES EAUX MULTI ACCUEIL VILLARS	6 000,00 €	BP	2018
2313	18	ADAP'CHATILLON	14 400,00 €	BP	2018
2181		PROXIMITE	50 000,00 €	BP	2018
2313	193	CENTRE TECHNIQUE EQUIN	60 000,00 €	BP	2018
2158		OUTILLAGE	20 000,00 €	BP	2018
2158	205	REPRISE SYSTEME CHAUFFAGE MAISON DE SANTE CHALAMONT	18 000,00 €	BP	2018
2051		SITE INTERNET	6 000,00 €	BP	2018
2051		LOGICIEL SERVICE COMMUNICATION	300,00 €	BP	2018
2188		APPAREIL PHOTO SERVICE COMMUNICATION	600,00 €	BP	2018
2188		MICRO SERVICE COMMUNICATION	200,00 €	BP	2018
2183		MATERIEL INFORMATIQUE	10 000,00 €	BP	2018
2188		CAISSES BIBLIOTHEQUE	2 000,00 €	BP	2018
2158	185	JUMELLES LONGUE + TREPIED + APPAREIL PHOTO ETANCHE	2 500,00 €	BP	2018
2031		PCAET ETUDE + FRAIS D'INSERTION	32 000,00 €	BP	2018
2051		REVISITE COMPLETE ACCUEIL MULTIMEDIA + LOGICIEL ET FORMATION OT	33 900,00 €	BP	2018
2051		LOGICIELS TAXE DE SEJOUR, GRAPHISTES	48 000,00 €	BP	2018
2188		AMENAGEMENT CONTAINER	10 000,00 €	BP	2018
2051	185	SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE	2 500,00 €	BP	2018
2183		MATERIEL INFORMATIQUE ET DE BUREAU SCOT	1 000,00 €	BP	2018
2183		MATERIEL INFORMATIQUE ET IMPRIMANTE TICKETS OT	13 500,00 €	BP	2018
2188		CONTENEUR 20 PIEDS OT	25 100,00 €	BP	2018
2313		MISSION CPS MAITRISE D'ŒUVRE ET CT OT	28 900,00 €	BP	2018
TOTAL INVESTISSEMENTS BUDGET PRINCIPAL			7 282 200,00 €		
TOTAL DES INVESTISSEMENTS			8 649 163,00 €		

M. BENMEDJAHED revient sur ses propos lors de la commission finances sur le projet de salle de sports à Chalamont. Cette inscription budgétaire (200 000 €) apparaissait sur le DOB et le budget 2017. Il propose que cette ligne soit inscrite sur le budget 2018 ; ce point sera discuté en conférence des Maires.

M. GIRER prend note de cette demande. Il précise que la conférence des Maires est le 22 mars à 20h00 à Chatillon sur Chalaronne, consacrée à l'examen des compétences de la CCD. La question de l'exercice des compétences sera déterminante pour envisager une réponse concernant le projet de salle de sport de Chalamont.

M. Jean-Pierre HUMBERT demande des précisions sur les 250 000 € de travaux d'investissements inscrits pour la Base. La semaine prochaine a lieu une commission DSP pour la gestion de la Nizière. Suite à la commission tourisme, il est prévu de transformer la piscine biologique en piscine au chlore ainsi que la destruction des HLL, construits il y a 10 ans et seule source de revenus. Il demande des explications sur ces dépenses.

M. CHEVREL précise que selon lui plutôt les HLL ont 20 ans. L'AMO retenu pour ce dossier a conseillé de les enlever (image non moderne). Concernant la piscine biologique, les contraintes de fonctionnement inhérentes au mode de traitement de l'eau sont trop restrictives et contraignantes pour le camping.

M. Jean-Pierre HUMBERT explique que c'était une décision communautaire de l'ex Canton de Chalamont, subventionnée et primée à l'époque. L'avantage était des frais de fonctionnement très réduits mais avec un peu d'huile de coude pour le nettoyage quotidien. C'est dommageable de remettre en cause aujourd'hui ce principe et de gaspiller 500 000 €.

M. GIRER a refusé que le fonctionnement en vigueur sur la base de la Nizière soit conservé et notamment de confier le nettoyage du liner de la piscine à un homme seul, contraint de plonger en apnée et de se lester pour frotter à la main le fond de la piscine. Les risques pris par Olivier Raynaud étaient trop grands pour pouvoir continuer. Le gaspillage de 500 000 € n'est pas lors de la fermeture du site mais lors de la prise de la décision de création de cet équipement.

M. Jean-Pierre HUMBERT est surpris du retour de M. Raynaud, qui n'a travaillé qu'un an sur le site. D'autres personnes ont travaillé et personne ne s'est plaint. « Si le travail rebute ce monsieur, ce n'est pas de ma faute ». La fréquence moyenne instantanée de la piscine est de 19 nageurs et 120 / jour, correspondant tout à fait à la fréquentation du site. Elle a fonctionné 5 ou 6 ans sans problème.

M. GIRER prend acte avec indignation de ces remarques sur Olivier Raynaud et laisse ses collègues élus les juger à leur juste valeur.

M. BOURDEAU revient sur les comparaisons avec d'autres sites. Ce sont des sites qui n'ont pas le même aménagement. Le Lac des sapins possède un lac pour la baignade, en plus de celle biologique et Combloux, malgré une dimension bien supérieure rencontre régulièrement des problèmes avec la qualité de l'eau. La difficulté est le développement d'algues.

M. Jean-Pierre HUMBERT n'est pas d'accord avec les propos de M. BOURDEAU. Il demande comment la Base a pu faire des bénéfices sur un site fermé en 2017.

M. GIRER indique une subvention du budget générale de 325 299 €. Cette somme était notamment destinée à compenser des dépenses antérieures, datant de l'ancienne Communauté de communes du Canton de Chalamont.

M. CHEVREL précise que le site n'était pas fermé totalement, avec l'accueil des saisonniers.

M. Jean-Pierre HUMBERT n'est pas d'accord avec ces chiffres, la Base n'était pas en déficit.

M. GIRER propose à M. HUMBERT de faire une contestation officielle des chiffres devant le Tribunal.

M. Jean-Pierre HUMBERT réplique « on aura l'occasion de se retrouver ».

M. GIRER demande au rédacteur du compte-rendu de noter ces menaces.

M. Jean-Pierre HUMBERT rétorque : « on va se retrouver, c'est toujours avec un très grand plaisir ».

M. JAYR demande quels sont les travaux prévus sur le commerce de Sandrans. Lors de sa vice-présidence à Chalaronne Centre, il avait proposé de le vendre mais cela avait été refusé. Il émet un doute sur cette réhabilitation en gîte de groupe.

Mme GUEYNARD explique que la commission a validé le principe de maintenir les commerces cette année. Il y a une inscription au budget mais la décision de réaliser des travaux n'est pas définitivement prise. Le projet n'a pas encore été débattu en commission.

M. GIRER rajoute que le Bureau a émis les mêmes questions que M. JAYR sur ce projet.

M. JOLIVET interroge sur les travaux à Chatenay et au centre social de Chalamont.

M. OLLAGNIER répond qu'ils concernent les logements aux haras de Chatenay. Des douches à l'italienne sont à réparer suite à un dégât des eaux ainsi que la porte d'entrée.

M. GIRER précise que le Bureau s'est interrogé sur la pertinence de la propriété de ces bâtiments.

M. OLLAGNIER reprend que pour le centre social, il y a de grosses réparations (peinture, électricité) à la crèche et des infiltrations sur la terrasse. Les assurances ne peuvent intervenir car des réparations ont été faites avant la visite des experts, à l'époque de la Communauté de communes du Canton de Chalamont.

M. DUPRE revient sur le commerce de Condeissiat. Ce n'est pas le même cas que Sandrans. Aucune publicité n'a été faite par la communauté de communes. Ce commerce ne nécessite pas d'investissement.

M. LANIER propose de mettre en vente le commerce de Sandrans. Il y a une réelle difficulté pour maintenir les commerces de première nécessité dans les communes moyennes (environ 1 500 habitants).

M. FLAMAND demande des informations sur les 50 000 € pour la proximité.

MME BACONNIER précise que c'est une somme en prévision. Elle comprend le report pour l'achat de la nacelle.

M. FLAMAND revient sur la communication dans les mairies pour la proximité, comme des totems, panneaux d'affichage ou support numérique.

M. GIRER convie M. FLAMAND à la commission communication le 21 mars.

MME DUBOIS répond qu'une somme est allouée en fonctionnement pour la communication.

M. BARON interroge sur un investissement pour aménager le parking vers la gare de St André de Corcy, utilisé par les usagers du train et habitants des communes voisines.

M. GIRER évoque une réflexion par rapport aux compétences. L'aménagement des parkings dépend de la Région, la SNCF et la commune.

M. LEFEVER complète cette réflexion en élargissant pour toutes les gares du territoire, correspondant à l'axe Lyon – Bourg et à travers les documents du SCOT.

M. MARECHAL confirme que cela rentre dans l'aménagement du territoire et le déplacement, il faut une réelle réflexion sur le sujet.

M. LIMANDAS revient sur les gares de Villars et St André. Il serait intéressant d'aménager d'autres parkings comme Marlieux, Saint Paul et St Marcel pour désengorger les autres et améliorer la circulation.

M. BOURDEAU rappelle que la compétence « voiries » vient d'être redonnée aux communes.

M. DUPRE demande quel est le montant du terrain de la future déchèterie de Chatillon sur Chalaronne.

M. JACQUARD indique que le terrain est situé dans la zone d'activité de Chatillon sur Chalaronne, d'une surface d'un hectare. Il est chiffré au prix actuel du prix de vente comme pour une entreprise privée.

MME DUBOIS reprend que c'est un jeu d'écritures entre les budgets déchets et le budget du parc d'activités Chalaronne Centre. Le premier achète le terrain au second.

M. Jean-Pierre HUMBERT revient sur les subventions 2018. Il cite l'exemple du Centre Musical et s'interroge sur le rôle de la communauté de communes de subventionner des privés comme Terre de Golf au détriment d'associations sportives ou culturelles qui ont besoin de subventions pour exister. C'est dommageable.

M. GIRER explique que la question des subventions a été abordée très longuement en Bureau. D'ailleurs, un autre Bureau repassera certains dossiers non retenus en première lecture. Les subventions accordées sont en relation avec le projet de territoire. Pour le golf, cela correspond à la venue des touristes sur notre territoire. Il s'agit de soutenir le golf comme levier économique et non pas de subventionner les golfeurs. Concernant l'apprentissage de la musique, il n'existe pas de lien avec les compétences de la CCD.

Par ailleurs, il rappelle que le budget est extrêmement contraint.

M. BARDON revient sur la demande de subvention de Trail Dog aventure, déposé par le nouveau bureau élu récemment. C'est une association très petite avec très peu de budget mais avec un projet très intéressant : un canicross à Valeins. Ce sont des coureurs venant de régions différentes, clientèle intéressante pour promouvoir la Dombes. Il n'y a pas de demande chiffrée mais peut-être peut-on proposer une aide avec le camion de la communauté de communes.

M. GIRER note cette demande pour le prochain Bureau.

M. BENMEDJAHED revient sur CM4C. Il faut tenir compte de l'historique des anciennes communautés de communes où sur Chalamont, le développement de la culture est un intérêt communautaire. Le centre musical est une association employant des enseignants et en cas de forte baisse de budget, il y aura des licenciements. C'est dommageable qu'avec cette harmonisation du territoire, on diminue les prestations apportées à nos associations. Sur cette partie du territoire, le centre musical est un élément fort. Il demande que le Bureau réexamine les dossiers et propose une subvention dégressive pour qu'elles se restructurent jusqu'en 2020.

M. GIRER explique qu'un courrier a été envoyé aux associations en 2017 pour les prévenir qu'ils percevaient une subvention provisoire, qui n'augurait en rien d'un versement pérenne sur les années suivantes.

M. DUPRE pense que pour attirer du monde sur le territoire, il faut de la vie avec des événements sur le territoire et des associations qui sont là au quotidien.

Il voudrait avoir des informations sur un projet de Terre de Golf datant de l'ancienne Communauté de communes Chalarnonne Centre et savoir s'il y a un lien avec la subvention attribuée.

M. CHEVREL explique que l'association date de septembre 2017 avec une participation financière de 4 golfs sur notre territoire. En accord avec le Livre Blanc d'Aintourisme, un partenariat est développé pour promouvoir la destination comme terre golfique, correspondant au projet de territoire.

M. DUPRE trouve regrettable d'aider une clientèle aux moyens aisés au détriment d'associations locales.

M. MARECHAL entend les remarques de M. DUPRE mais rappelle l'intérêt économique de cette pratique pour le territoire. Il revient sur la concentration de golfs sur notre territoire et près de métropoles. Pour les associations liées à la culture et la musique seules quelques communes les financent.

M. BENMEDJAHED revient sur une harmonisation par étapes et non l'uniformisation qui pourrait avoir des conséquences négatives pour les associations et une mauvaise image de la Communauté de communes de la Dombes.

M. PAPILLON remarque avec ironie que l'on ne fait plus de politique, avec une priorité sur l'économie et le tourisme. On ne parle pas de social. Les habitants n'ont pas ressenti l'impact de la nouvelle communauté de communes sur leur territoire à part sur les taxes et impôts. Refuser des subventions concernant notre territoire signifie que nos enfants ne sont pas bienvenus.

M. GIRER est très surpris d'entendre que les habitants n'ont rien vu. Un budget est prévu pour la proximité avec les habitants, avec un énorme effort sur la MSAP. Ce système est le 1^{er} dans l'Ain. Les déchèteries sont réhabilitées. Il rappelle le nombre d'investissements proposés et qu'il n'y a pas eu d'augmentation de taxes. Il rappelle notamment que la CCD dépense environ 800 000 € pour la petite enfance.

M. PAPILLON évoque pour sa commune l'adhésion à l'EPF et la taxe Gemapi qui va être sur la feuille d'imposition des habitants. Pour les autres services, les habitants ne se plaignaient pas avant.

M. GIRER propose à M Papillon de diminuer les impôts de sa commune puisqu'elle ne sera plus tenue d'assumer les dépenses liées aux syndicats de rivières, Gemapi ne figurant plus sur la partie communale. Pour le social, il redit que la communauté dépense 800 000 € pour la petite enfance.

M. JOLIVET est surpris de ne pas voir la demande de subvention de la Boule Chalamontaise.

M. MATHIAS confirme la réception du dossier aujourd'hui.

Mme GUEYNARD a rencontré la Boule Chalamontaise pour leur événement exceptionnel au mois de juillet 2018. Ce dossier sera présenté lors du prochain Bureau.

En réponse à M. LEFEVER, il est possible d'augmenter les taux en période de lissage, avec un calcul très particulier. M. LEFEVER rappelle que les habitants de Centre Dombes ont déjà bien été pénalisés par cette harmonisation, il souhaite éviter une double peine.

M. DUPRE regrette certaines réponses posées sur le fond. Concernant le personnel, il avait été évoqué des aides par la Région ou le Département pour des études pour éviter d'embaucher. Il ne conteste pas les besoins.

M. GIRER précise que les postes sont votés pour exercer des compétences spécifiques comme LEADER, PAEC, Natura 2000.

M. BERNIGAUD confirme que ces postes dépendent de financements européens et subventionnés à 80%.

En réponse à M. GAUTHIER, le libellé exploit sportif pour la subvention de 1 000 € est maladroit, c'est une action sociale pour un danseur sportif de St Marcel en Dombes qui participe aux Championnats du Monde en Belgique.

Monsieur le Président propose de passer au vote du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide, par 54 voix pour, 1 voix contre (M. Jean-Pierre HUMBERT) et 3 abstentions (Mme LOZANO, MM MICHON, DUPRE) :

- **De prendre acte** de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2018,
- **De prendre acte** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2018 organisé en son sein.

Fin de la séance : 22h54

Le secrétaire de séance,

M. DUBOST



Le Président de la Communauté de
Communes de la Dombes,
M. GIRER

